

# APPEL A CANDIDATURE



## LA FERME DE SAUBOLLE : LIEU TEST POUR DE L'ELEVAGE DE PETITS RUMINANTS

Maria et Géraud sont en possession d'un terrain de plusieurs hectares (prairies permanentes et bois) avec un corps de ferme depuis une vingtaine d'années, sur lesquels ils ont développé une activité d'engraissement à l'herbe de bœufs mirandais. Pour raisons professionnelles, ils ne sont présents sur la ferme que ponctuellement, et l'élevage de bœufs mirandais va s'arrêter. Les propriétaires sont en recherche d'un projet pour la ferme pour quelques années. Une partie de la maison restera leur résidence secondaire, et un logement indépendant est disponible sur le corps de ferme.

### Pourquoi un test d'activité sur cette ferme ?

Les propriétaires ont à cœur de permettre à des porteur.ses de projet de se tester avant de s'installer, notamment pour faire vivre le territoire et maintenir une agriculture paysanne. Ils sont ouverts à diverses activités agricole sur le lieu, mais désirent un maintien des écosystèmes existants (prairies, haies, mare) : pour ces raisons, le lieu se prête plus particulièrement à un test en petit élevage.

**A noter que le test d'activité n'a pas ici vocation à une installation définitive, mais que des possibilités d'installation sont possibles à proximité.**

## LE CADRE DU TEST D'ACTIVITÉ AGRICOLE

Créé en 2020 à l'initiative de structures agricoles et d'agriculteurs gersois, **GERsMES est le premier Espace Test Agricole du département du Gers**. L'association a pour objectif de favoriser l'installation en agriculture de futurs entrepreneur.ses, en leur permettant de réaliser un test d'activité pour **tester, conforter et valider leur projet** d'installation en leur **offrant un cadre juridique, physique, technique et sécurisant** sur une **durée de 1 à 3 ans**.

Grâce à cet outil, « l'entrepreneur.se à l'essai » (EAE) pourra :

- Expérimenter la faisabilité technique et économique de son projet d'installation,
- Vérifier sa capacité à gérer une ou des productions agricoles et différentes manières de les commercialiser,
- Conforter ses savoir-faire et compétences,
- Développer le travail en commun,
- Vérifier l'adéquation entre son projet de vie et son projet professionnel.



## CONDITIONS DU TEST

Si vous êtes **porteur.se de projet en élevage de petits ruminants** (ovins ou caprins), GERsMES et la ferme de Saubolle vous proposent un dispositif comprenant :

- ✓ Un **Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)**, qui permet un **hébergement juridique, fiscal et social**. Vous n'avez pas de démarche de création d'entreprise à réaliser, gardez vos droits sociaux et exercez vos activités de production et de vente grâce au n° SIRET de GERsMES.
- ✓ La **mise à disposition de moyens de production** sur la ferme à Idrac-Respaillès (Gers) (voir annexe pour liste détaillée).



19ha de foncier :

- 13ha de prairies
- 6ha de bois



Des bâtiments d'élevage  
(Étable ; hangars)



Un tracteur, un  
gyrobroyeur, du matériel  
d'élevage.



Un logement / potentiel  
espace de transformation  
est présent sur place.

Le/la testeur.se aura **à sa charge l'achat de petit matériel et des divers intrants et consommables** nécessaires pour mener son activité

**Un accompagnement tout au long du test d'activité** comprenant :

- ✓ Un service comptable et administratif, un appui à la gestion et au suivi des comptes par GERsMES.
- ✓ Un accompagnement par GERsMES et l'ADEAR du Gers, sur les dimensions entrepreneuriale mais aussi un accompagnement humain et la prise de recul pendant la phase de test.
- ✓ Un accompagnement technique via un dispositif de tutorat paysan.

## DURÉE ET CONDITIONS DU TEST

### Conditions d'éligibilité au test :

- Diplôme agricole (BPREA, BTS, etc.) et/ou expérience agricole (stages, salariat agricole, etc.)
- Disposer d'un prévisionnel économique à l'entrée en test : plan de trésorerie pour la première année et compte de résultat sur 3 années de test (nous pouvons vous accompagner pour établir ces documents).

La durée du test de 1 an renouvelable deux fois (soit 3 ans), avec un **démarrage souhaité à l'automne 2026**.

### A noter avant de candidater :

- Nécessité de disposer d'un apport de trésorerie au démarrage (environ 6000€). Nous pouvons vous accompagner pour trouver des solutions de financement.

### Les + :

- Accompagnement à la prise en main du lieu par le propriétaire foncier.
- Possibilité de logement sur place
- Possibilité de développer d'autres filières au cours du test
- Possibilité d'un test en collectif



## POUR CANDIDATER

1. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR DEMANDE

2. CV, LETTRE DE MOTIVATION POUR LE TEST D'ACTIVITÉ ET LE LIEU DÉCRIT : 1<sup>È</sup> SÉLECTION

3. VISITES SUR LA FERME

4. DOSSIER DE CANDIDATURE PLUS DÉTAILLÉ À FOURNIR : 2<sup>È</sup> SÉLECTION = CHOIX DU PROJET RETENU



07 44 41 45 39



contact@gersmes.fr

Avec le  
soutien de :



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

LE DÉPARTEMENT